

Avis spécial : Report du programme de réduction des droits

L'ORMR souhaite informer les titulaires de permis et les exploitants que les détails de son programme de réduction des droits et le formulaire de demande seront désormais disponibles la semaine du 5 décembre 2022.

Comme promis, l'ORMR communiquera avec les maisons de retraite dès que le formulaire sera disponible.

Ce délai n'entraînera pas de charge supplémentaire pour les maisons de retraite et permettra de garantir la clarté tout au long du processus de demande.

L'ORMR remercie les titulaires de permis et les exploitants pour leur patience alors qu'il s'efforce d'assurer la transparence, l'accessibilité et l'inclusion du programme de réduction des droits, et qu'il aide les maisons de retraite confrontées à des difficultés financières.